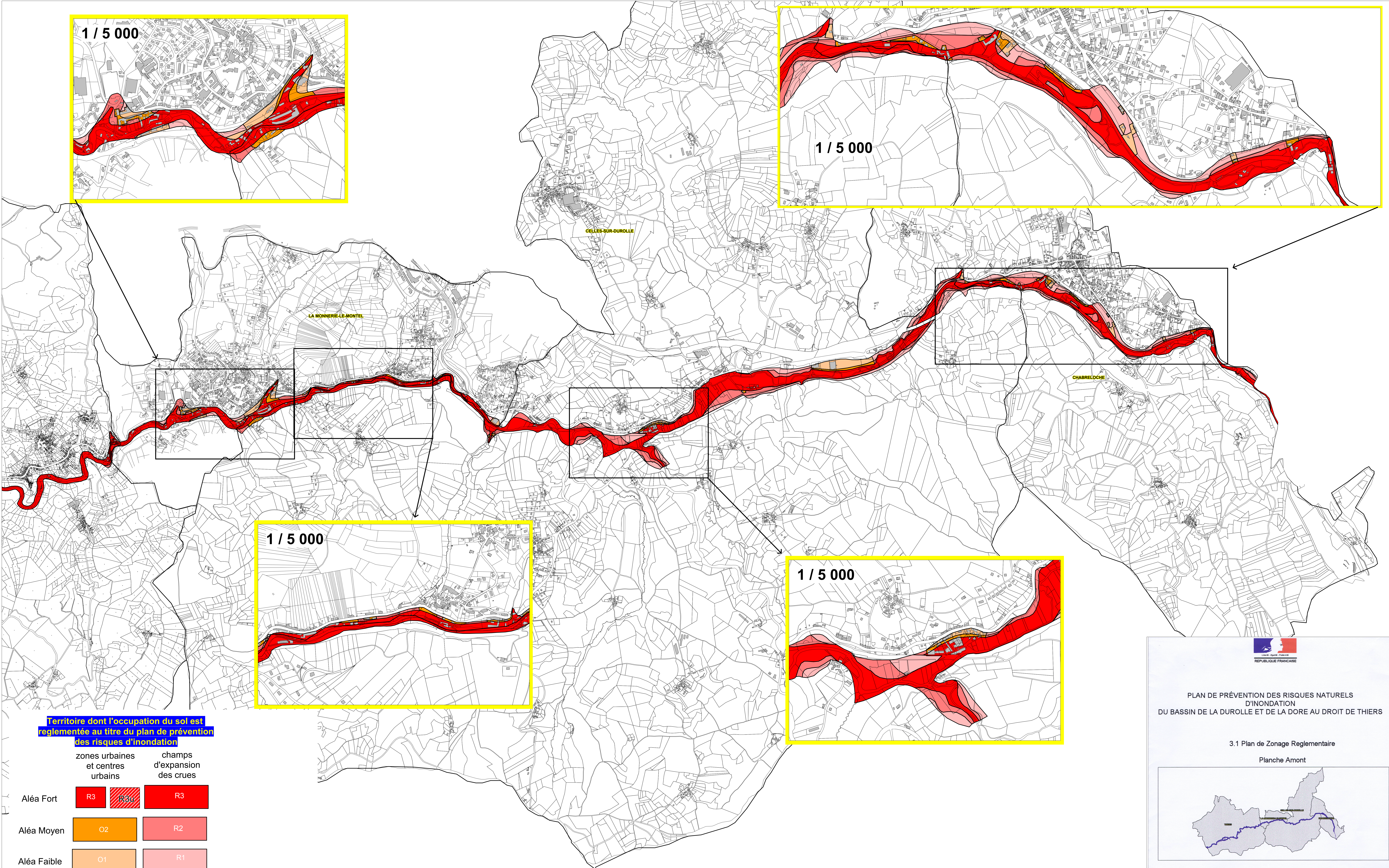




Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques d'inondation

zones urbaines et centres urbains champs d'expansion des crues

Aléa Fort	R3	R3u	R3
Aléa Moyen	O2		R2
Aléa Faible	O1		R1

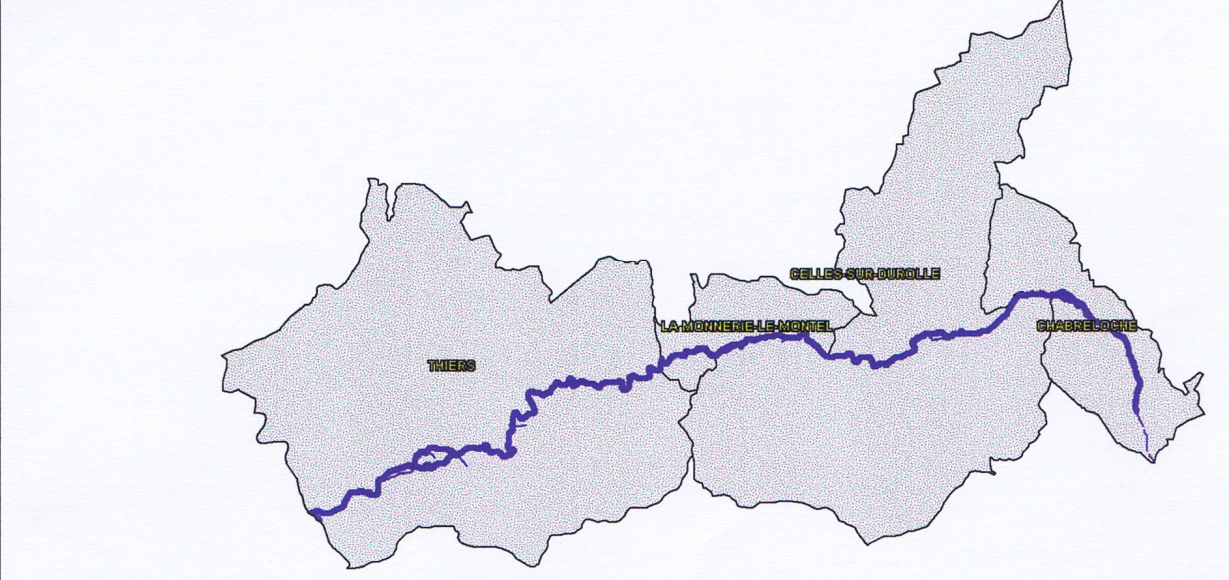


REPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
D'INONDATION
DU BASSIN DE LA DUROLLE ET DE LA DORE AU DROIT DE THIERS

3.1 Plan de Zonage Réglementaire

Planche Amont



Echelle : 1 / 10 000

PRESCRIPTION DU P.P.R. : 31 Décembre 2003

Dossier Approuvé - Décembre 2008



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
PUY DE DÔME
DDE 63/SSR/BPR

Annexé à l'Arrêté Préfectoral
N° 08/04 111

Le Préfet